

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Le 4 septembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 août 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERRÉ Christelle,
BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine (pouvoir à DELUK – de BUYSSCHER Véronique), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : ALLARD Mickaël

Absents :

Secrétaire de Séance : DUPUIS Virginie.

DCM N° 2023 – 072 : REGULARISATION D'OPERATIONS D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Béatrice ATANI, adjointe au Maire déléguée aux finances.

Mme ATANI expose :

Vu le CGCT

Vu le Tome II - titre III chapitre 6 de l'instruction M14

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n° 2012-05 du 18 octobre 2012,

Considérant que la correction d'erreur matérielles sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que la correction des amortissements des biens et des subventions relève des corrections d'erreur matérielles sur exercice antérieur,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur les résultats de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est obligatoire d'effectuer ces corrections par opérations d'ordres non-budgétaire en contrepartie du compte 1068.

Considérant que le comptable public et le service Finances de la collectivité :

- identifient les immobilisations pour lesquels des amortissements ont été constatés à tort les années antérieures soit car ces immobilisations étaient déjà totalement amorties soit car ces immobilisations ne relevaient pas de catégories d'immobilisations amortissables,
- identifient les immobilisations pour lesquels des amortissements auraient dû être constatés mais ne l'ont pas été,
- identifient des subventions rattachées des actifs amortissables qui auraient dû commencer à être reprises mais ne l'ont pas été,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le comptable public à effectuer la régularisation des biens détaillés ci-dessous par opération d'ordre non budgétaire.

La durée d'amortissement des immobilisations ci-dessous aux comptes 21316, 21318, 2135 sera ensuite corrigée pour les passer en catégorie « non amortissable ».

.../...

Régularisation de fiches amorties par erreur ou sur-amorties

COMPTE N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE	Régularisation amortissements par 1068
21316 M-769	COLUMBARIUM /CIMETIERE MORANNES	15/03/2019	6	6 675,59	3 337,80	3 337,79	3 337,80
					Total régularisation Débit 281316		3 337,80
21318 D-ABBAYE 2019	POSE CHAUDIERE SALLE ABBAYE DAUMERAY	14/11/2019	10	3 528,65	1 058,61	2 470,04	1 058,61
21318 MS-562	INSTALLATION ENCEINTES PASSIVE	10/02/2016	20	1 461,88	363,89	1 097,99	363,89
21318 MS-690	POSE TOLES TRANSLUCIDES FAITAG	04/10/2016	10	5 779,80	2 889,90	2 889,90	2 889,90
21318 M-367	SALLE DES FETES	29/10/2007	6	593,78	395,64	197,94	395,64
21318 M-509	CRECHE	12/12/2013	0	20 683,69	183,37	20 700,32	183,37
21318 M-807	REHABILITATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES	24/09/2019	20	7 380,00	1 107,00	6 273,00	1 107,00
21318 713	PROJECTEURS EXT SALLE FETES/SPORTS MORANNES	28/03/2017	10	1 106,89	553,45	553,44	553,45
					Total régularisation Débit 281318		6 562,06
2135 D-C439/2018	AVALOIR A LA SALLE DES FETES	16/07/2018	10	2 773,10	1 109,24	1 663,86	1 109,24
2135 Q-Q567/2018	AVALOIR AU GROUPE SCOLAIRE MAURICE LUDAK	16/07/2018	10	2 378,34	951,32	1 427,02	951,32
2135 MS-668	CREATION PLATEFORME DE LAVAGE	18/04/2016	15	708,00	236,00	472,00	236,00
					Total régularisations Débit 28135		2 296,56
2181 M-494-1	FILTRE HOTTE ETAGERES CUISINE	31/12/2012	6	1 478,26	1 478,34	-0,08	0,08
2181 M-502	ARMOIRE FROIDE POSITIVE CANTIN	31/12/2012	6	2 524,76	2 524,60	-0,04	0,04
					Total régularisation Débit 28181		0,12
2184 M-809	TABOURETS POUR ATSEM ECOLE PUBLIQUE MORANNES	20/11/2019		426,16	426,17	-0,01	0,01
					Total régularisation Débit 28184		0,01
Rattrapage reprises de subventions non effectuées							
1311 C-154	DEUX URNES MAIRIE CHEMIRE	23/06/21	10	380,00	0,00	380,00	38,00
1311 M-860	ECRANS PROTECTION P/BUREAUX DE VOTE	17/05/21	10	900,00	0,00	900,00	90,00
					Total régularisation Débit 13911		128,00
					TOTAL régularisations Crédit 1068		12 314,55
Rattrapage d'amortissements non effectués							
2132 M-436B-1	MAISON MEDICALE	16/11/2015	20	578 409,15	179 110,72	399 298,43	52 252,96
					Total régularisation Crédit 28132		52 252,96
21578 C-129	VITRINE CIMETIERE	23/07/2013	6	438,93	438,88	0,05	0,05
					Total régularisation Crédit 281578		0,05
					Amortissement théorique annuel		
2132 D-15-2019	MISE EN CONFORMITE STATION SERVICE DAUMERAY	19/12/2019	30 an(s)	243 346,88	8 111,56	235 235,32	24 334,68
2132 M-648	RENOVATION LOGEMENT 9 RUE DES GRIGNONS A MORANNES	16/12/2020	30 an(s)	13 028,08	434,27	12 593,81	668,54
2132 M-851	TXV COUVERTURE BAT COMMUNAL RUE GRIGNONS MORANNES	26/01/2021	30 an(s)	4 167,50	138,92	4 028,58	138,92
2132 M-855	PEINTURE LOGT 9 RUE DES GRIGNONS	23/02/2021	30 an(s)	6 391,00	213,03	6 177,97	213,03
2132 M-858	LOGEMENT LOCATIF 9 RUE DES GRIGNONS MORANNES	17/03/2021	30 an(s)	1 007,98	33,60	974,38	33,60
2132 M-864	LOGEMENT 11 RUE DES GRIGNONS MORANNES (RENOVATION)	16/12/2021	30 an(s)	19 306,95	643,57	18 663,38	643,57
					Total régularisation Crédit 28132		26 232,34
					TOTAL régularisation Débit 1068		78 485,35
					TOTAL GENERAL Débit 1068		66 170,80

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2023- 056 :
REGULARISATIONS DES AMORTISSEMENTS en date du 3 juillet 2023.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à M. le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

